

Traiter la paie avec cce

Réf. RHU0034

Objectifs

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de connaître les éléments relatifs à la préparation, l'établissement et au contrôle de la paie simple et plus complexe.

A l'issue des épreuves de certification (cf. modalités d'évaluation), le bénéficiaire sera amené à valider les compétences suivantes :

- Préparer la paie et les déclarations sociales et fiscales
- Traiter, enregistrer et contrôler la paie
- Traiter, enregistrer et contrôler les déclarations sociales et fiscales

Prérequis nécessaires

Le certificat de compétences en entreprise est accessible à toute personne pouvant démontrer qu'elle exerce ou a exercé au moins une fois une mission effective liée au CCE concerné en milieu professionnel et/ou extraprofessionnel.

Public concerné

Pour les managers, responsables de service et toute personne ayant à gérer et traiter les obligations fiscales et sociales au sein de sa structure

Contenu pédagogique

Traiter et enregistrer la paie

- Vérifier régulièrement l'évolution de la réglementation sociale
- Suivre et contrôler les éléments variables du salaire avec les outils mis à disposition
- Évaluer les éléments du salaire brut et net à payer
- Traiter les congés payés, les absences à intégrer dans la paie
- Enregistrer les fiches de paie dans le livre des salaires, dans le respect des procédures internes

- Effectuer un contrôle systématique des éléments de la paie, corriger les écarts ou anomalies et les transmettre à la personne appropriée
- Classer l'ensemble des documents relatifs à la paie

Traiter les déclarations sociales et fiscales relatives aux salaires

- Calculer les bases de calcul des cotisations sociales salariales et patronales, obligatoires et non obligatoires, selon les dispositions légales en vigueur
- Établir les déclarations annuelles sociales et fiscales relatives à la paie selon les normes et dans les délais
- Classer régulièrement les déclarations sociales et fiscales sur salaires

Traiter le paiement des salaires

- Préparer et enregistrer les avis de paiement des salaires
- Traiter les versements dûs aux salariés dans les délais spécifiés par l'organisation
- Répondre aux questions des salariés concernant la paie
- Classer toutes les informations relatives à la paie
- Traiter toutes les demandes des salariés relatives à la paie de façon confidentielle

Passerelles : inexistantes

Certification :

- Libellé de la certification : "Traiter la paie"
- Certificat de Compétences en Entreprise - CCE
- Code Répertoire Spécifique : RS5369
- Certificateur : CCI France
- Date d'enregistrement de la certification : 17/03/2021
- Date d'échéance de l'enregistrement : 17/03/2026

[RS5369 - Traiter la paie \(Certificat de Compétences en Entreprise-CCE\) - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://www.francecompetences.fr/certification/RS5369)

Code CPF

RS5369

Durée

7.5 jours pour un total de : 53 heures

Sessions (dates, lieux, prix)

- 4 novembre 2025 au 9 janvier 2026 à Saintes : 3040.00 € net de taxe

Effectifs

Mini : 3 - Maxi : 10

Intervenants

Nos intervenants internes et externes sont sélectionnés pour leur expertise et leurs qualifications dans le domaine

Moyens pédagogiques / Méthodes mobilisées

Méthodologie alliant apports théoriques, interactivité et échanges d'expériences interentreprises. Mise en situation pratique à l'aide d'études de cas, d'exercices filmés et débriefing en groupe - démonstration et mise en situation sur un logiciel de paie.

Equipements pédagogiques : vidéo projection, paper-board, tableau interactif.

Nos salles de formation sont adaptées et conformes à l'accueil du public.

Modalités de certification et évaluation des compétences

Avant la formation : évaluation des connaissances initiales des bénéficiaires et/ou auto-évaluation des bénéficiaires. Pendant la formation, évaluation de la progression dans l'acquisition des connaissances. Après la formation : autoévaluation des bénéficiaires et/ou passage du Certificat de Compétence en Entreprise (CCE) « Traiter la paie » », certification obtenue après avoir validé 80% des critères du référentiel. Le CCE est recensé à l'inventaire

La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.

La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.

Contact : competencesetformation@charente-maritime.cci.fr - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - www.competencesetformation.fr

Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site www.competencesetformation.fr

Fiche pédagogique éditée le 1 avril 2025 - Page 3/4

des certifications et habilitations de la CNCP et est éligible au CPF. Délivré par CCI France et reconnu au niveau national. Evaluation à chaud de la satisfaction. Evaluation à froid, à + 6 mois, des pratiques et de la satisfaction. Remise du certificat de réalisation de la formation.

Modalités d'accès public handicapé

Dans le cadre des formations, la CCI Charente-Maritime s'engage à accueillir les personnes en situation de handicap sans discrimination et à mettre en œuvre, en fonction de leurs besoins, des adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap, par nos propres moyens et/ou avec l'aide du réseau idoïne

Indicateurs-clés de la formation

Indicateurs-clés de la formation : taux de certification 2023 : 100% nombre de bénéficiaires formés 2021-2023 : 9 nombre de personnes ayant passé la certification 2021-2023 : 3

Taux de satisfaction : 100.00%

Nombre d'avis : 3